

SUBSIDES—*Suite.*DIMINUTION DES DEPENSES—*Suite.*

M. J. D. Reid—Se plaint que l'on nomme des employés d'accise n'ayant pas passé les examens tandis que d'autres ayant satisfait aux examens, mais sans protection politique, ne sont pas nommés—1602; pour éluder la loi on nomme des sous-percepteurs qui remplissent les fonctions de préposés à l'accise—1602.

Hon. Templeman—La politique du département est de ne pas nommer de préposés n'ayant pas passé les examens—1602; il faut quelquefois nommer des surnuméraires à la condition expresse qu'ils passeront les examens—1602; la loi permet de nommer des agents de surveillance n'ayant pas passé les examens—1603.

M. J. D. Reid—La loi du service civil a été monstrueusement violée dans Ontario, par favoritisme—1604.

FALSIFICATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

Hon. Templeman—Toutes les falsifications sont punies, même si elles ne sont pas nocives—2680; le gouvernement va donner plus de publicité au bulletin du département contenant les noms des falsificateurs—2686.

M. Fowler—Le meilleur moyen serait de confisquer et de détruire toutes les marchandises falsifiées trouvées chez un marchand et de lui imposer l'amende—2686.

M. Lake—Demande si la falsification du sulfate de cuivre employé pour détruire le charbon du blé tombe sous l'action de la loi—2686; résolution de l'Association Agromomique de Saskatchewan—2686.

M. Macpherson—Le sulfate de cuivre absolument pur n'est pas nécessaire—2687; les produits anglais de cette nature sont bons, ce sont les produits américains et allemands qui sont falsifiés—2687.

INSPECTION DES BALANCES.

M. Reid—Demande si les cultivateurs qui se servent de balances pour leur usage personnel sont tenus de les faire examiner—2666.

Hon. Templeman—Oui, s'il vendent un article au poids déterminé par cette balance—2667.

M. Avery—Il n'y a aucun mal à forcer les cultivateurs à avoir des balances exactes et vérifiées—2667.

M. Barr—Se plaint que les inspecteurs viennent trop souvent vérifier—2670.

Hon. Templeman—Si après une visite dans un délai rapproché, l'inspecteur fait une autre visite, en raison d'une plainte, et si la balance est reconnue juste, l'inspecteur n'a droit à aucun honoraire—2670.

Hon. Templeman—Lorsqu'il s'agit d'une inspection spéciale le propriétaire des balances et des poids supporte les frais de transport—2672; en cas d'inspection générale, c'est le gouvernement—2672.

M. Reid—Demande quand sera mise en vigueur la loi relative aux compteurs d'eau—2672.

Hon. Templeman—Gouvernement recherche le moyen d'opérer efficacement cette inspection—2672.

SUBSIDES—*Suite.*

INSPECTION DES BUREAUX D'ACCISE.

M. Daniel—Se plaint de la diminution de \$450,000 dans le revenu de l'accise—1605; le bureau de Montréal n'a pas été inspecté depuis 5 ans—1605.

Hon. Templeman—La lettre du secrétaire du département, M. Himsforth, explique la diminution—1605; l'augmentation a repris—1605; la loi ne fixe pas d'intervalle pour les inspections—1605; le territoire dépendant du bureau de Montréal est très considérable à inspecter—1605.

M. Monk—Ne croit pas justifiée la marque de confiance à laquelle sir W. Laurier attribue l'absence d'inspection du bureau de Montréal—1606; l'application au Canada de la loi du service civil devient démoralisante—1606; les Etats-Unis, grâce à l'initiative du président Cleveland, ont fait de grands progrès dans la réforme du service civil—1606; avant de voter un crédit pour couvrir les augmentations provenant du passage des examens, veut savoir si la loi sera appliquée à l'avenir—1606.

Hon. Templeman—Entend appliquer la loi scrupuleusement, si les temporaires ne passent pas les examens, ils sont renvoyés—1607; il y a environ 60 employés sur 400 ayant fait une moyenne de deux années de service et n'ayant pas passé les examens requis—1608; les chiffres exacts pour les recettes de l'accise sont: 1904, \$12,393,000; 1905, \$12,521,000, ce qui donne une forte augmentation—1609.

M. Daniel—Ces chiffres ne concordent pas avec ceux de l'auditeur général—1609.

INSPECTION DU GAZ ET DE LA LUMIERE ELECTRIQUE.

Hon. Templeman—L'inspection des compteurs électriques se fait tous les cinq ans—2674.

M. Sproule—Le public se plaint surtout de la qualité et de l'intensité de la lumière—2674.

Hon. Templeman—L'inspection de la lumière se fait tous les ans—2676; il n'existe pas de règlement à l'égard des lumières municipales placées dans les rues—2676.

M. A. A. Wright—L'inspection des compteurs électriques ne se fait pas au domicile du client, elle se fait à Ottawa, on y envoie le compteur—2678.

Hon. Templeman—Recettes de l'inspection électrique en 1905 en excédent de \$22,200 sur dépenses—2678.

SYSTEME METRIQUE.

Hon. Templeman—Les étalons distribués aux académies coûtent \$9 de prix d'achat—2674.

TIMBRES POUR TABAC CANADIEN.

M. Monk—Se plaint que le ministre du Revenu de l'intérieur accapare généralement les réformes présentées par l'opposition et s'en fasse un titre de gloire—1611; rappelle qu'il a déjà demandé dans l'intérêt de la production du tabac canadien, l'abolition de la différence de couleur des tim-